Annexe III à la Convention AFAS/santésuisse du 18.07.2008 concernant les soins à domicile dispensés dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (art. 25 LAMal et art. 7 et 8 OPAS)

EVALUATION DES SOINS REQUIS

Fournisseur-s de prestations :			N°RCC		
Nom / prénom : Date de naissance :					
Rue / n° :	Assureur-maladie :				
NPA / localité :	Si prestations fournies au titre LAA :				
Tél. : Assureur-accident :					
	Employe	Employeur :			
Médecin (nom/prénom/adresse) :					
Allocation pour impotence : légère moyenne grave					
Motif de l'intervention : X maladie accident maternité infirmité congénitale					
première évaluation / mandat renouvellement de l'évaluation / mandat					
Mandat valable dès le :					
Pour au maximum :	3 mois 6		1 mais.		
Evaluation des prestations	Par semaine (estimation) Heures :	OU par mois (estimation) Heures :	Total sur la période couverte par le mandat Heures :		
Evaluation / Conseils OPAS 7, al. 2a	15 min	1 4			
Examens / Traitements OPAS 7, al. 2b	30 min	ð i	a —		
Soins de base (complexes)	30 min	2 4			
Soins de base (simples)					
Total heures	h5 aun.	54			
Total des visites toutes prestations OPAS 7 confondues	Nombre:	Nombre :	Nombre :		
Genre de prestations dispensées / prestations de la / des organisation-s d'aide et de soins à domicile : Remarques du médecin :					
Roins de Saix 1 (18) Administration médic Constrole sonte Instruction Conseil		¥			
		u/signature :	RCC:		
Date: Date: 87.10 N° RCC:					